

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 11 août 2026 à 20h00

L'an 2026, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jacques DEWAELE :

Etaient présents (13) : Mmes et Mrs ADAM Benoît, BOULANGER François, DEWAELE Jacques, DUGRAY Linda, DURAND Jean-Claude, GOEDER Francis, HAUSSWIRTH Fabrice, JACQUOT Michel, Guy KAUFFMANN, MARCHAL Roland, MOLARD Céline, SZELEST Emmanuelle et TITTELBACH Didier.

Absente (1) : Mme SIMON Mireille

Procurations (5) :

- Mme BOUSSOU Wissam donne pouvoir à M. ADAM Benoît
- Mme GEORGÉ Caroline donne pouvoir à Mme DUGRAY Linda
- Mme FERNANDEZ Laura donne pouvoir à M. MARCHAL Roland
- Mme CROISSET Laetitia donne pouvoir à M. DEWAELE Jacques
- Mme MUNIER Romane à Mme SZELEST Emmanuelle

Date de convocation : le 31/07 /2026

- Election de la secrétaire de séance Mme SZELEST Emmanuelle

✓ 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL EN DATE DU 16/06/2026

2 CONTRE / 11 POUR

✓ 2. VENTE DE TERRAIN Parcelle AE 347 / AE 105 ZONE UD **Délibération n°3.1 /2026**

Monsieur le Maire informe les membres présents que 2 orthophonistes souhaitent acquérir sur Chanteheux, un terrain d'environ 500 m2 pour y créer un cabinet susceptible d'accueillir 4 professionnels de santé.

La commune leur a proposé un terrain situé face à la Rue de la Concorde.

Après interrogation du service des domaines, nous avons proposé un prix de vente de 70 €/m2 (frais de notaire et d'étude de sol à charge de l'acquéreur).

L'autre partie du terrain serait vendue au même prix.

La mairie propose de réaliser les branchements eau et assainissement et l'étude de sol pour minimiser la charge pour les acquéreurs (le coût de l'intervention communale sera ajouté au prix de vente ;

Avantage à prendre en compte : une seule fouille et une seule analyse).

Le conseil municipal à la majorité des présents accepte la vente de terrain ci-dessus désigné et les différents points élaborés

Adopté à l'unanimité

✓ 3. Annulation dettes SUR Budget Commune et Budget Eau **Délibération n° 3.2 /2026**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Trésor Public en date du 30/07/2026 relatif à une dette de particulier dont le recouvrement s'avère impossible suite RAR inférieur seuil poursuite et les poursuites sans effet.

2026-03

Numéro de la liste : 7708820432 et Numéro de la liste : 8303821032

Les membres du conseil à l'unanimité des présents, décident de l'admission en non-valeur de ces créances et ouvrent les crédits nécessaires - article 6541 "Créances éteintes" sur le budget 20000 et sur le budget 25400 correspondant à un mandat typé NON VALEUR à émettre sur 2026 sur budget 20000 CHANTEHEUX et 25400 EAU CHANTEHEUX de 5.54 €

Adopté à l'unanimité

✓ **4. SPL-XDEMAT**

Délibération n° 3.3 /2026

Monsieur le maire informe les membres présents de la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires transmise faisant apparaître la ventilation territoriale

Monsieur le maire demande à l'assemblée de voter cette nouvelle répartition du capital social et la résolution en découlant.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

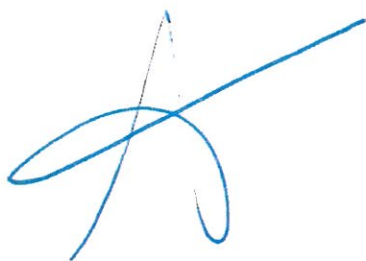
Vu le rapport écrit soumis par le représentant de la collectivité au Conseil d'administration, contenant de gestion dudit Conseil et les modifications apportées aux statuts,

Les membres présents du conseil municipal après examen, décide d'approuver ledit rapport écrit, figurant en annexe, et de donner acte à M. Le Maire de cette communication.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20H30

La secrétaire de séance



Le Maire, Jacques DEWAELE

